



Faites du sport avec l'AS !

publié le 18/09/2013 - mis à jour le 19/09/2013

Venez vous licencier à l'Association Sportive !

Demandez à votre professeur d'EPS une fiche d'inscription comprenant :

- ▶ une autorisation parentale,
- ▶ un certificat médical
- ▶ la cotisation annuelle de 25 euros (quelque soit le nombre d'entraînements dans la semaine) ou de 15 euros pour le "pack cross" (cross hivernaux et marathon des collégiens).

Que faire et quand ?

Vous pouvez pratiquer différentes activités sportives entre 13h et 14h et/ou le mercredi après-midi.

- - le lundi : badminton, tennis de table, volley-ball
 - le jeudi : hand-ball
 - le vendredi : escalade
 - le mercredi : sports collectifs, sports de raquettes, athlétisme, raid nature...

Les entraînements entre 13 et 14h commencent dès lundi 16 septembre.

Ceux du mercredi ont déjà débuté, de 13h30 à 15h30 ou de 13h15 à 17h lors des compétitions.

N'hésitez pas ! Venez essayer et amenez des camarades !!!



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.